



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

Paris, le 20 JUL 2009

-----  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET EUROPÉENNES

-----  
Sous-direction des personnels

-----  
Bureau des parcours professionnels des agents  
titulaires et assimilés de catégorie C

Madame M. [REDACTED]

Affaire suivie par M. [REDACTED]  
[REDACTED]@diplomatie.gouv.fr

Tel. [REDACTED]

HP 1 [REDACTED]

**A/S : Votre situation administrative**

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'après une nouvelle étude de votre dossier, la direction des ressources humaines a décidé de réserver une suite favorable à votre demande tendant à la restitution d'une journée de solidarité qui, de fait, avait prélevée à tort dans la mesure où vous avez contribué pour cette journée d'une part lorsque vous étiez en fonctions à l'étranger, d'autre part après votre retour à l'administration centrale.

En conséquence, je vous informe que votre situation administrative a été régularisée et que votre compte ARTT a été dûment crédité d'une journée.

Pour le ministre des affaires étrangères et européennes,  
et par délégalion,  
pour le directeur général de l'administration,  
pour la directrice des ressources humaines,  
le sous-directeur des personnels

[REDACTED SIGNATURE]